

l'Évêque de la Basse Moûturie au royaume des comtes. «Au lieu d'un puits vaste», écrit cet auteur qui avait tenu à faire une descente sur les lieux avec quelques notabilités diekirchoises, «nous n'avons trouvé qu'une fissure de rochers de quelques pieds de large, descendant par gradins et dans laquelle il est impossible de s'enfoncer au delà d'une dizaine de mètres.» (40)

Comme les autres biens que les Templiers possédaient au Luxembourg, la ferme de Gilsdorf, le Moulin de «Heischel» et les dîmes afférentes passèrent après 1312 à l'Ordre de St-Jean de Jérusalem. (41)

Pour ce qui concerne la propriété de Vichten, nous voulons avec Fr. J. Vannérus, préciser qu'il s'agissait en l'occurrence des biens d'Eschette «dont le territoire est enclavé dans la commune de Vichten, où les Romains, à raison de l'excellence du minerai de fer qui s'y trouve, faisaient forger leurs armes». (42) Or, qui dit Eschette, dit Schorelserschlass, du moins d'après notre humble avis. C'est aussi l'avis de Engling. (43) Les ruines de ce château sont situées sur la «Schuerelserknupp».

Avant de parler maintenant des biens attribués à la Commanderie de Roth sans pièces à l'appui, nous citons l'arrangement de 1244 entre Henri le Blondel, fils de la Comtesse Ermesinde, et le Frère Pescaro de Vichier, commandeur de la Maison de la chevalerie des Templiers en France, au sujet du bois banal entre Piereul et Marenges, aujourd'hui en France, M. & M. (44)

Le pasteur Jacoby cite à ce propos outre le bois de Maringen (Marenges), des terres situées à Cattenom (Kettenhofen) et à Richemont (Reichersberg) (Moselle).\*)

Une commanderie de Templiers existait à Somme-le-Temple (Somme-Leuze) tout près de la localité de foire de Durbuy, «centre marchand et localité de foire». (45)

C'est seulement pour démontrer qu'en dehors de la commanderie de Roth, d'autres maisons des Templiers pouvaient posséder des terres en pays luxembourgeois.

Avec quelque vraisemblance la Commanderie de Roth possédait à Hautcharage une ferme avec érémitage, chapelle et cimetière particu-

\*) En ce qui concerne Cattenom et Richemont, A. Jacoby (46) a sûrement puisé ses données dans D. Calmet, Histoire de Lorraine (47) sinon chez Bertholet (48), cités par W. Paquet Régestes XVII, p. 127, XVIII, p. 20; — Koenig, (49), en se référant à Engling, (50) prétend que les propriétés sises en ces deux dernières localités ainsi qu'au Mont St-Jean de Dudelange appartenaient à la Commanderie de Roth. — *Emile Diderich, C.L. 1932, p. 131, parle d'un château-fort de l'Ordre teutonique à Cattenom.* — *Thiel B.J., La Commanderie du Mont-Saint-Jean. T' Hemecht 1952, N° 1, p. 3-47.*